

Courrier d'enregistrement de la demande d'AJ – BAJ Cour de cassation

Résumé : C'est un courrier que le BAJ envoie pour confirmer que ton dossier d'AJ est bien enregistré

Lorsqu'on veut faire un pourvoi en cassation d'un arrêt d'une cour d'appel, à moins d'être riche, il est possible de demander l'Aide Juridictionnelle (AJ) auprès du Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ) de la Cour de cassation.

Le dossier reçu, le BAJ envoie un courrier en courrier recommandé pour accuser réception du dossier et délivrer le numéro du dossier.

Il faut compter de 6 à 8 mois pour obtenir une réponse (délai de 2025/2026).

A noter que tu as deux mois pour te pourvoir d'un arrêt de la cour d'appel. Tu dois donc envoyer ton dossier d'AJ avant la fin des deux mois. Ce délai est remis à 0 à partir de la décision définitive de ta demande d'AJ (accord ou refus définitif– après le recours, voir : Décision refus AJ - BAJ - Cour de Cassation).

COUR DE CASSATION

BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

5, quai de l'Horloge
TSA 39206
75055 PARIS Cédex 01

ATTESTC.BAJ

Paris, le 17 juin 2025

attestation 2025C01679 /GD44

Référence : 2025C01679

(à rappeler sur toute correspondance)

Affaire : 19/03/2025 CA TOULOUSE

LA POSTE

237752 417 135
V41 1/ 1 1

SD : 86500152734346E



31130 BALMA

Monsieur, Madame,

Le secrétariat du Bureau a bien enregistré votre demande d'aide juridictionnelle formée le 13 juin 2025, sous le numéro 2025C01679.

Le dossier est en cours d'instruction et sera soumis prochainement au Bureau d'aide juridictionnelle établi près la Cour de cassation.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

P/ Le Secrétaire du Bureau

